



N°43 – MARS 2021

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel :

ccjdfrasne39@wanadoo.fr

<https://frasne-les-meulieres.fr/>

Contacts élus :

maire : Jean-Paul Chapin

03 84 72 78 82 ou 06 83 00 11 40

1ère adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92 ou 06 37 31 86 92

2ème Adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11 ou 06 78 94 44 51

3ème adjoint : Joël COMTE

06 51 21 19 69

HORAIRES DE LA MAIRIE

Secrétariat

Le mercredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h45

Permanences du Maire

Mercredi de 16h30 à 17h30
Vendredi de 14h00 à 16h30

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal s'est réuni le 16 janvier 2021 afin d'évoquer les chantiers importants qui pourraient être réalisés pendant cette mandature.

Après en avoir discuté, le conseil a retenu l'étude des projets suivants :

- L'entretien de la voirie dans le village, en rebouchant les trous les plus importants, la remise en état de la signalétique au sol Rue du guidon et la réfection de l'éclairage public.
- La valorisation du patrimoine communal, en réhabilitant le caveau et en consolidant le clocher de l'église par la mise en place d'un contreventement des fermes.
- L'isolation du bâtiment communal dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transmission écologique (CRTE) pour bénéficier de subventions importantes.
- L'élargissement de la route d'accès à la D37 (route de Moissey).

Tous ces travaux sont aujourd'hui au stade de projets. Ils devront être étudiés, chiffrés, financés, débattus et votés.

En ce qui concerne le projet du caveau, un groupe de travail (élus et habitants) animé par Joël COMTE sera constitué pour définir en détail les travaux qui pourraient être réalisés. Si vous souhaitez participer à ce groupe, vous pouvez le contacter au 06 51 21 19 69.

Nous espérons réaliser la plus grande partie de ces travaux en fonction de nos possibilités financières, des subventions obtenues et des difficultés qui, sans doute, apparaîtront au cours de leur avancement.

D'autres nouvelles de notre village vous attendent dans ce bulletin, bonne lecture à toutes et à tous.

Jean-Paul Chapin



MAISON SAUVEE !

La maison située au 6 rue du cirque, bien sans maître depuis des années, est devenue propriété de la commune après une longue procédure administrative qui a occupé Laurence Bernier tout le long de son mandat avec pour objectif d'en faire une maison d'habitation.

La nouvelle équipe a donc procédé à la vente et c'est l'offre d'Alexandra et Laurent Foucheyrand qui a été retenue par le conseil.

Cette maison sera donc rénovée en vue d'une location à l'année, elle permettra de valoriser le patrimoine architectural de la commune.

Nous nous réjouissons de la perspective de voir cette maison vivre de nouveau avec une famille de plus dans le village.

D'autres bâtiments sont aujourd'hui en mauvais état. Souhaitons qu'ils soient un jour à leur tour réhabilités et de nouveau habités ! Ils font partie de notre patrimoine.



NOTRE EGLISE A BESOIN DE REPARATIONS

La visite de l'église par la technicienne des Services culturels et des bâtiments de France le 25 janvier dernier a permis de voir que dans le clocher, l'un des claveaux de baie présentait des signes d'affaissement pouvant provoquer sa chute à l'intérieur du beffroi.

L'entreprise Contet-Bourotte a procédé à sa mise en sécurité par la pose d'un étau en attendant la demande de devis pour une réparation durable, conformément aux directives des Bâtiments de France.

Cette visite avait également pour objet la réfection de la peinture de la porte de l'église qui sera réalisée au printemps.



LE JEU DU PATRIMOINE

On connaît mal la richesse de notre patrimoine bâti.

Reconnaissez-vous ce détail architectural ?

Où a été prise cette photo ?

Envoyez-nous votre réponse par mail ou courrier. Le nom du gagnant apparaîtra dans le prochain numéro !



LE MOT DU COMITE DES FETES

Nous avons installé le sapin de Noël le samedi 12 décembre dernier. Tout s'est bien déroulé, le temps était super, les enfants ont décoré le sapin et ont été récompensés par des papillotes et des clémentines.

Cela a permis de rassembler les habitants du village autour d'un verre de vin chaud ou de jus de pomme.

Quant à l'assemblée générale du Comité des fêtes, nous donnerons une date lorsque la situation sanitaire le permettra et serons heureux de vous retrouver pour les prochaines manifestations.

A bientôt

Le président, Claude Foucheyrand




**SIE
MONTMIREY-
LE-CHATEAU**

LE SYNDICAT DES EAUX EN CHIFFRES



14
communes



3780
habitants



350000
m³ d'eau
distribués

Brans, Champagny, Chevigny, Cléry (21), Dammartin-Marpain, Frasné-les-Meuilières, Moisse, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Ougney, Peintre, Pointre, Thervay.



Recettes
420 000€
factures d'eau et
subventions pour travaux
(Etat et Agence de l'Eau)




8 sites
1 Puits de captage
1 station de traitement
(Thervay)
et 6 châteaux d'eau.



83 km
de réseau
pour acheminer l'eau
vers les abonnés

DOSSIERS EN COURS

- Dossier d'utilité publique pour la protection du captage de Thervay
- Réflexion pour la mise en place d'un traitement complémentaire à la station de traitement de Thervay.
- Renouvellement de réseau :
800m à Brans
900 m à Chassey (Mutigney)
1500 m à Dammartin (sécurisation de l'alimentation du château d'eau)
- Entretien des différents sites




**LE PRIX
DE L'EAU**

1,51€
TTC/M³

+ Abonnement
65,83€/AN



Roger CHATILLON



Régis BONVALOT
membre du bureau syndical

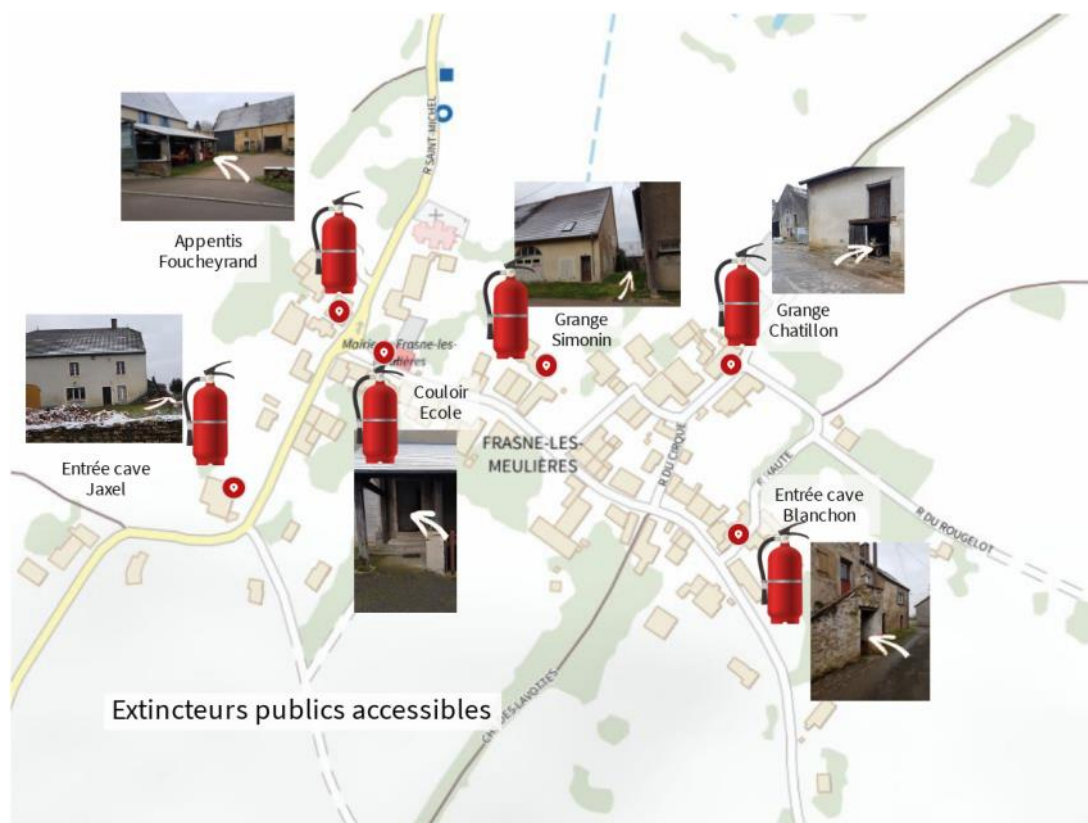


Lydia PATOZ
suppléante

NOS REPRESENTANTS

Le syndicat des eaux vous a distribué le règlement du service des eaux, pensez à le **SIGNER** et à le **DÉPOSER** en mairie.

EXTINCTEURS PUBLICS. Où les trouver ?



NETTOYAGE CITOYEN

La Commission fleurissement se réunira le **mercredi 3 mars à 9h30** à la nouvelle salle de la mairie pour organiser ses activités du printemps. Toute personne intéressée pour se joindre à la commission et apporter des nouvelles idées est la bienvenue !

Un nettoyage citoyen est prévu en avril prochain. Le rendez-vous sera affiché sur les panneaux municipaux. Adultes et enfants, nous pouvons tous y participer et agir ainsi pour l'environnement dans notre commune.



Image par Anastasia Gepp sur Pixabay

Installer une pompe à chaleur

La pompe à chaleur est un moyen de chauffage de plus en plus utilisé mais une partie de l'installation est visible de l'extérieur. La Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat du Grand Dole vous rappelle qu'une pompe à chaleur modifiant l'aspect extérieur de la façade nécessite par le fait le **dépôt d'une déclaration préalable** auprès de la Mairie.



Image par Kristoferb sur Wikipedia

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le **vendredi 5 mars 2021 à 20H00**.

En raison du protocole sanitaire, le public n'est pas admis .